



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Direction départementale
des Territoires et de la Mer*

Pau, le **23 JAN. 2020**

Service Gestion et Police de l'Eau

Affaire suivie par : Valérie Michel
Téléphone : 05 59 01 64 19
Courriel : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Réf : VM LET200037

Lettre recommandée avec AR n°1A 180 670 2385 6

Monsieur le Directeur,

Suite à votre courrier du 9 janvier 2020, reçu le 13 janvier 2020, concernant la mise en place d'un dispositif de drainage sur la plage de Saint-Jean-de-Luz pour l'alimentation en eau de mer de la thalassothérapie Thalazur, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour notification, l'arrêté de prescriptions spécifiques en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
la cheffe du service Gestion et Police de l'Eau



Juliette Friedling

Monsieur le Directeur
Thalazur Saint-Jean-de-Luz
Place Maurice Ravel
64500 Saint-Jean-de-Luz